



Commune
de
Maussane-les-Alpilles

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 16 DECEMBRE 2010**

Séance ouverte à 20h10

Séance clôturée à 21h25

Secrétaire de séance : Madame Mireille CLAVEL

ORDRE DU JOUR

Le seize décembre deux mille dix à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué le dix décembre deux mille dix, avec inscription à l'ordre du jour de l'ensemble des points un à six débattus ci-dessous, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jack SAUTEL, Maire.

Pouvoirs : Madame Mireille AMPOLLINI a donné pouvoir à Monsieur Jacky MANKA, Madame Christine GARCIN à Madame Christiane ZAFFARONI, Madame Magali FAVARY à Madame Christiane MOLINA, Monsieur Michel MOUCADEL à Monsieur Jack SAUTEL et Monsieur Marc GONFOND à Madame Elisabeth DUMOULIN.

Absent excusé : -

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Maire.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du dix huit novembre 2010.

1. Chemin des Queirons.

Rapporteur : Monsieur EYMIEU.

↳ Détermination de la largeur de l'emplacement réservé n°20.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

2. Intention de renouvellement du bail à construction de l'association ADMR le Rendez Vous des Tout Petits.

Rapporteur : Madame Christiane MOLINA.

↳ Intention de renouveler le bail à construction pour 25 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

3. Adhésion à l'association de soutien à l'armée Française.

Rapporteur : Monsieur Jack SAUTEL.

↳ Accord pour adhérer à cette association.

Huit contre, Mesdames Panelli, Dumoulin, Clavel, Autheman, Molina et (Favary), Messieurs Carré et Lopez, Deux abstentions, Messieurs Quehin et (Gonfond)

Délibération adoptée à la majorité des membres votant

4. Adhésion à la Fédération des villes oléicoles de France.

Rapporteur : Monsieur Jack SAUTEL.

☞ *Accord pour adhérer à cette association et désignation de Monsieur Jean-Baptiste QUENIN pour représenter la commune.*

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

5. Raccordement des administrés de la commune des Baux de Provence au réseau communal des eaux usées.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

☞ *Accord pour les autoriser à se raccorder au réseau d'eaux usées de la commune au tarif de 925 euros par logement raccordé.*

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

6. Décision Modificative Budgétaire 2010/02 du budget annexe régie SPIC.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

☞ *Décision Modificative budgétaire adoptée du budget annexe régie SPIC.*

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Le Maire,



Jack SAUTEL

